

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-03-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 11^e jour du mois de mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2019-03-059 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 11 février 2019
5. Adoption des comptes payés du mois de février 2019
6. Dépôt de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus et la liste des contrats de plus de 25 000 \$
7. Adoption règlement, Traitement des élus municipaux
8. Adoption règlement, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
9. Adoption règlement, modification du règlement RC-05 relatif à la circulation
10. Adoption règlement, modification du règlement RMU-05 relatif à la circulation
11. Avis de motion, modification au règlement de zonage créant une zone Cons-101

12. Adoption premier projet de règlement, modification au règlement de zonage créant une zone Cons-101
13. Avis de motion, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1
14. Dérogation mineure, 54 rue Nelson
15. Modifications au règlement d'emprunt numéro 223
16. Modifications au règlement d'emprunt numéro 224
17. Autorisation de paiement, mise aux normes de l'eau potable/secteur Saint-Louis
18. Achat d'une gratte multifonctionnelle pour la rétrocaveuse (retiré)
19. Autorisation de travaux, rue St-Jacques et rang de la Chapelle, Télus
20. Autorisation de travaux, rue St-Jacques et rang de la Chapelle, Hydro-Québec
21. Balayage de rues
22. Signature entente, Refuge de l'Arche de Kathleen
23. Contrat éclairage des rues – Denis Gignac inc.
24. Participation au Transport adapté 2019
25. Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie
26. Versement à la CADEP
27. CADEP, aide financière
28. Contribution Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.
29. Appui au Défi Kayak
30. Période de questions.
31. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 35 Fin : 20 : 24

Rés.2019-03-060 Adoption du procès-verbal du 11 février 2019

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 11 février 2019 soit accepté tel que présenté.

Rés.2019-03-061 Adoption des comptes payés du mois de février 2019

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 11 mars 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 11 mars 2019 totalisant la somme de 1 154 027.89 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Dépôt de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus et la liste des contrats de plus de 25 000 \$

La liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un total de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 11 mars 2019.

Rés.2019-03-062 Adoption règlement, Traitement des élus municipaux

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 111-1 « Modifiant l'article 5 du règlement 111 sur le traitement des élus » soit adopté.

Rés.2019-03-063 Adoption règlement, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 133-3 « Modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Portneuf » soit adopté.

Rés.2019-03-064 Adoption règlement, modification du règlement RC-05 relatif à la circulation

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement RC-05-04 « Relatif à la circulation » soit adopté.

Rés.2019-03-065 Adoption règlement, modification du règlement RMU-05 relatif à la circulation

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement RMU-05-03 « Modifiant le règlement RMU-05 relatif à la circulation » soit adopté.

Rés.2019-03-066 Avis de motion, modification au règlement de zonage créant une nouvelle zone Cons-101

Je, Gérard Gilbert, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer la nouvelle zone de conservation Cons-101 à même une partie des zones industrielles I-103 et If-101.

Rés.2019-03-067 Adoption premier projet de règlement, modification au règlement de zonage créant une zone Cons-101

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le premier projet de règlement 225 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone de conservation Cons-101 à même une partie des zones industrielles I-103 et If-101 » soit adopté.

Rés.2019-03-068 Avis de motion, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1 à même la zone Rb-1.

Rés.2019-03-069 Demande de dérogation mineure, 54 rue Nelson

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 février 2019;

Attendu que la demande consiste à :

- 1- Régulariser la résolution #1118-07-2005 qui permettait d'agrandir un garage privé isolé afin de porter sa superficie à 41 pieds x 24 pieds (ancien 32 pieds x 24 pieds) soit un ajout de 9 pieds et non de 9 mètres tel qu'indiqué dans la résolution adoptée à la séance du 11 juillet 2005.
- 2- Permettre une marge de recul arrière à 0.63 mètre au lieu de 1.5 mètre pour le garage privé isolé.

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 579, sis au 54, rue Nelson, portant le matricule 9872-69-9316.

Rés.2019-03-070 Modifications au règlement d'emprunt numéro 223

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé une subvention, en date du 25 août 2014, au montant de 1 148 629\$ dans le cadre du programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que le règlement 223 a été adopté à la séance du 14 janvier 2019;

Considérant que des modifications doivent être apportées afin de respecter les exigences du MAMH;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE l'article 2 du règlement 223 soit modifié comme suit :

Afin de financer partiellement les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 139 080 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 18 ans.

QUE l'article 2.1 soit ajouté au règlement 223 comme suit :

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmé par la lettre du 25 août 2014, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Rés.2019-03-071 Modifications au règlement d'emprunt numéro 224

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé une subvention, en date du 22 mars 2013, au montant de 920 491 \$ dans le cadre du programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Considérant que le règlement 224 a été adopté à la séance du 14 janvier 2019;

Considérant que des modifications doivent être apportées afin de respecter les exigences du MAMH;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE l'article 2 du règlement 224 soit modifié comme suit :

Afin de financer partiellement les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 203 605 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 14 ans.

QUE l'article 2.1 soit ajouté au règlement 224 comme suit :

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, confirmé par la lettre du 22 mars 2013, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Rés.2019-03-072 Autorisation de paiement, mise aux normes de l'eau potable/secteur Saint-Louis

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #6 à Rochette Excavation, tel que recommandé par WSP Canada inc. pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis au montant de 14 881.96 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la TECQ.

Rés.2019-03-073 Autorisation de travaux, rue St-Jacques et rang de la Chapelle, Télus

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 24 121.86 \$ taxes en sus pour la relocalisation des équipements de Télus touchés par les travaux d'implantation et de relocalisation des poteaux dans le cadre du projet de la voie de contournement.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 153.

QUE monsieur le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf à titre de requérant l'entente avec Télus.

Rés.2019-03-074 Autorisation de travaux, rue St-Jacques et rang de la Chapelle, Hydro-Québec

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 13 345.18 \$ taxes en sus représentant 50% des coûts totaux partagés à part égale avec Hydro-Québec pour le déplacement de huit (8) poteaux dans le cadre du projet de construction de la voie de contournement.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 153.

QUE monsieur le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf à titre de requérant l'entente avec Hydro-Québec.

Rés.2019-03-075 Balayage de rues

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé, sur invitation, des soumissions pour le balayage de rues;

Considérant que les soumissions se lisent comme suit (taxes incluses);

Trema	18 525.95 \$
Scell Tech	pas déposé
Myrroy	pas déposé
Construction HDF	pas déposé

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 18 625.95 \$ taxes incluses pour le balayage des rues au printemps 2019.

Rés.2019-03-076 Signature entente, Refuge de l'Arche de Kathleen

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'entente à intervenir avec madame Kathleen Marcotte du Refuge de l'Arche de Kathleen après l'acceptation par les membres du conseil municipal.

Rés.2019-03-077 Contrat éclairage des rues – Denis Gignac inc.

Considérant que l'entrepreneur actuel a soumis une proposition avec les mêmes tarifs que les villes avoisinantes;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition de Denis Gignac inc. pour l'entretien des équipements d'éclairage de rues pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Rés.2019-03-078 Participation au Transport adapté 2019

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48.39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Portneuf a mandaté la MRC de Portneuf, par l'entremise de la résolution 2019-01-018, pour signer, en son nom, le protocole d'entente de services de transport adapté sur le territoire de la MRC de Portneuf, du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2024;

Attendu que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) et que les coûts et les modalités pour les années subséquentes seront définies dans l'entente à venir pour la période du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE dans l'attente de la signature du protocole quinquennal à venir, la Ville de Portneuf confirme sa participation financière annuelle pour 2019 au montant de 6 253 \$.

Rés.2019-03-079 Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie

Considérant que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 16 juillet 2018;

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2019;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 1 (2018), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

Rés.2019-03-080 Versement à la CADEP

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une subvention de 22 500 \$ à la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf afin de la soutenir dans sa mission.

Rés.2019-03-081 Corporation d'aide au développement économique de Portneuf (CADEP), aide financière

Attendu que le conseil municipal souhaite réévaluer la position de la Ville dans le dossier de soutien à la CADEP pour les années futures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf décide d'annuler l'aide financière à la construction de nouvelles résidences à compter du 1^{er} janvier 2019.

QUE le conseil municipal honorera ses engagements pour les années antérieures.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf.

Rés.2019-03-082 Contribution Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf Inc.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un soutien financier au montant de 3 000 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.

Rés.2019-03-083 Appui au Défi Kayak

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer le Défi Kayak pour sa 5^e édition qui se tiendra sur notre territoire les 17 et 18 août 2019 par une contribution maximale de 1 000 \$ en biens et services.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de mettre à la disposition de l'organisme le terrain en face du quai pour l'installation d'un chapiteau de restauration, des roulottes sanitaires, quelques véhicules de production ainsi que les tentes de kayakistes à compter du 17 août à 10 heures jusqu'au 18 août à 10 heures.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 49 Fin : 20 : 53

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 55.

Maire

Greffière